

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)**
- **Code du produit: 34024A**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Catégorie de processus** PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
 - ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
- **Emploi de la substance / de la préparation** : Primaire pour colle ou mastic
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

ACROM S.A.S.
 17, Rue de l'Europe
 Zone Industrielle des Grands Bois
 49280 LA SÉGUINIÈRE
 FRANCE
 Tél. : +33 (0)241 560 894
 Fax : +33 (0)241 757 320
 Mél. : info@acrom.fr
 Internet : http://www.acrom.fr
- **Service chargé des renseignements** : Service technique
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA : 01 45 42 59 59



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

méthyléthylcétone

Polyisocyanate à base de diisocyanate d'hexaméthylène et de diisocyanate de toluylène

diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

2,4'-diisocyanate de diphénylméthane

homopolymère de 1,6 diisocyanate d'hexaméthylène

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

· Conseils de prudence recommandés P102 Tenir hors de portée des enfants.

· Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description : Produit à base de polyisocyanate.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	méthyléthylcétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	40-60%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	5-15%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	5-10%
CAS: 26426-91-5	Polyisocyanate à base de diisocyanate d'hexaméthylène et de diisocyanate de toluylène ⚠ Skin Sens. 1, H317	5-10%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9 Reg.nr.: 01-2119384822-32	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2-5%
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	2-5%
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9 Reg.nr.: 01-2119480143-45	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	2-5%
CAS: 2530-83-8 EINECS: 219-784-2 Reg.nr.: 01-2119513212-58	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane ⚠ Eye Dam. 1, H318	< 2%
CAS: 28182-81-2 Reg.nr.: 01-2119485796-17	homopolymère de 1,6 diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	< 2%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226	< 2%
CAS: 683-18-1 EINECS: 211-670-0 Reg.nr.: 01-2119496066-31	dichlorure de dibutylétain ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H312	< 0,1%

· **SVHC** 683-18-1 dichlorure de dibutylétain

· **Indications complémentaires :**

Contient du 4,4' diisocyanate de diphénylméthane (CAS : 101-68-8, EINECS : 202-966-0, Reg. nr. : 01-2119457014-47)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 3)

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux** :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion** : Ne pas faire vomir ; demander d'urgence une assistance médicale.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine

Vertiges

Troubles gastro - intestinaux

Effets anesthésiques

Dyspnée

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction**: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Acide cyanhydrique (HCN)
Isocyanates
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloignées les sources d'incendie.
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**:
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Ne pas les fermer (réaction avec l'eau dégagant du gaz carbonique).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation ; ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Prévoir la ventilation des emballages.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

78-93-3 méthyléthylcétone

VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

123-86-4 acétate de n-butyle

VME	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VME	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1333-86-4 noir de carbone

VME	Valeur à long terme: 3,5 mg/m ³
-----	--------------------------------------------

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

683-18-1 dichlorure de dibutylétain

VME	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Sn
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 5)

· **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

· **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors de l'utilisation :**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VME	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2
-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À titre provisoire:

Filtre AB

· **Protection des mains :**

Gants de haute qualité en caoutchouc butyle.

Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : noir

· **Odeur :** sans

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 79 °C

· **Point d'éclair :** -8 °C

· **Température d'auto-inflammation :** > 200 °C

· **Auto-inflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante.

· **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 6)

- | | |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| · Limites d'explosion : | |
| inférieure : | 1,8 Vol % |
| supérieure : | 11,5 Vol % |
| · Densité à 20 °C: | 0,95 |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | non ou peu miscible |
| · Viscosité : | |
| dynamique à 20 °C: | approx. 1 mPa.s |
| · Teneur en solvants : | |
| solvants organiques | 63 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · Composés organiques volatils (COV) : | 63% |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
*Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
 Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression.
 Réactions aux agents d'oxydation puissants.*
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun à notre connaissance à température ambiante.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

78-93-3 méthyléthylcétone

Oral	LD50	3300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (rbt)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	14000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21,0 mg/l (rat)

683-18-1 dichlorure de dibutylétain

Oral	LD50	100 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
*Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
 Provoque une irritation cutanée.*
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 7)

- **Sensibilisation :**
*Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Les personnes qui ont des antécédents d'asthme ou d'allergies, des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques, ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre cette préparation. L'examen régulier des fonctions de la langue peut être fait sur les personnes qui appliquent par projection cette préparation.
- **Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques I.N.R.S. suivantes:**
31 (acétate de n-butyle)
14 (méthyléthylcétone)
129 (M.D.I.)
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** *Nocif pour les poissons.*
- **Autres indications :** -
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
*Catégorie de pollution des eaux: 1(D) (Classification propre) : peu polluant
Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** *Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur.*
- **Code déchet :** *14 06 03**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017


Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA 	UN1866
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	1866 RÉSINE EN SOLUTION (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) RESIN SOLUTION
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Category 	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, S-E B
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · Limited quantities (LQ) 	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E 5L

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 9)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 20, 30, 56a, 56b
- **Prescriptions nationales :**
- **Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s):**
62 (affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques)
84 (affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 830/2015.

- **Phrases importantes**
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 10)

- H372 *Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
- H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· **Service établissant la fiche technique :** Service technique

· **Contact :** cf. § 1

· **Révision :**

Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié par rapport à la version précédente.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition 1

- **Désignation** 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité
Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites
Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
PC32 Préparations et composés à base de polymères
- **Catégorie du procédé**
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
ERC2 Formulation dans un mélange
- **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Durée et fréquence**
Jusqu'à 8 heure(s) / jour
Pour utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs : 1 jour/an
Zone de contact cutanée maximale de 2 cm²
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Facteur de dilution dans l'eau douce : 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utilisation intérieure.
Utilisation extérieure.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 12)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Mettre en place une ventilation aspirante aux points de transfert de matière et autres ouvertures ou manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.
Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-avant ne sont pas praticables, adopter les EPI suivants : porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A ou mieux.
Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés. Porter une combinaison adaptée pour empêcher toute exposition cutanée.
- **Mesures de protection organisationnelles**
S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.
- **Mesures techniques de protection**
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
Ne travailler qu'en aspiration
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Lunettes de protection hermétiques.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
À titre provisoire:
Filtre A2B2-P3
Gants de haute qualité en butyle, nitrile ou polychloroprène
Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.
Vêtements de travail protecteurs.
- **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Gants de protection.
Lunettes de protection hermétiques.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Estimation de l'exposition**
- **Travailleur (cutané)**
La plus haute exposition cutanée attendue est de 5,0 mg / kg / jour.
(estimation à l'aide d'EASE)
- **Travailleur (inhalation)** La plus haute exposition par inhalation attendue est de 0,05 ppm.
- **Environnement**
La plus haute exposition de l'environnement attendue pour le sol est de 0,27 mg / kg poids sec.
La plus haute exposition de l'environnement attendue pour les eaux de surface est de 0,0687 mg /L
La plus haute exposition de l'environnement attendue pour l' eau de mer est de 0,000543 mg /L

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 13)

· Consommateur*La plus haute exposition par inhalation attendue pour les consommateurs est de 0,020 ppm.**La plus haute exposition cutanée attendue pour les consommateurs est de 0,069 mg / kg / jour.**(modèle ConsExpo)***· Guide pour l'utilisateur en aval***Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.*

FR

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 14)

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Désignation** méthyléthylcétone
- **Désignation brève du scénario d'exposition**
Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité
Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites
Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit**
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- **Catégorie du procédé**
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC2 Formulation dans un mélange
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
- **Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.
- **Durée et fréquence**
SU21, PC1 (adhésifs, produits d'étanchéité) :
Colles pour loisirs PC1 :
Comprend des concentrations jusqu'à 30 %
365 jours/an
Jusqu'à 4 heure(s) / jour
Comprend une zone de contact cutané jusqu'à 35,73 cm²
Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 9 g
Comprend l'application dans un espace de 20 m³
Colles pour bricolage PC1 :
Comprend des concentrations jusqu'à 30 %

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 15)

Jusqu'à 6 h par jour, 1 jour(s) par an

Comprend une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm²

Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 6390 g

Comprend l'application dans un espace de 20 m³

Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 0,6 renouvellements d'air par heure)

Produits d'étanchéité PC1 :

Comprend des concentrations jusqu'à 20 %

365 jours/an

Comprend une zone de contact cutané jusqu'à 35,73 cm²

Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 75 g

Jusqu'à 1 heure(s)/jour

Comprend l'application dans un espace de 34 m³

Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 0,6 renouvellements d'air par heure)

SU21,PC9a (revêtements et peintures, solvants, diluants) :

Comprend des concentrations jusqu'à 50 %

3 jours/an

Jusqu'à 2 heure(s) / jour

Comprend une zone de contact cutané jusqu'à 857,5 cm²

Par application, les quantités utilisées sont couvertes jusqu'à 491 g

Comprend l'application dans un espace de 20 m³

Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 0,6 renouvellements d'air par heure)

• **Paramètres physiques**

• **Etat physique** liquide

• **Concentration de la substance dans le mélange**

SU22 :

Teneur pondérale maximale (en cas d'utilisation comme agent de nettoyage PROC 10) : 25 %

Teneur pondérale maximale (en cas d'utilisation comme agent de nettoyage avec nettoyeur à basse pression PROC 10) : 5 %

Teneur pondérale maximale (en cas d'utilisation comme agent de nettoyage avec nettoyeur à haute pression PROC 11) : 1 %

• **Autres conditions d'utilisation**

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Veiller à une ventilation suffisante, surtout dans les pièces fermées.

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Conserver hors de portée des enfants.

• **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

Température d'application : température ambiante

• **Mesures de gestion des risques**

• **Protection du travailleur**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

SU3 :

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.

Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (par ex. pulvérisation) sont nécessaires.

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 16)

Opérations de mélange (systèmes fermés) : assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Préparation du matériel pour application / opérations de mélange (systèmes ouverts) : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

Vaporisation (automatiquement/robotisé) : effectuer dans une cabine aérée avec écoulement d'air laminaire.

Vaporisation : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure). Porter une protection respiratoire (norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux).

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux : assurer une ventilation supplémentaire aux points où se produisent des émissions.

Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées : stocker la substance dans un système fermé.

SU22 :

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau.

Éliminer les impuretés/les quantités répandues directement après l'apparition. laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. D'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (par ex. pulvérisation) sont nécessaires.

Préparation du matériel pour application à l'intérieur : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure) ;

éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Préparation du matériel pour application à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux à l'intérieur : assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure) ; porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Application au rouleau, par pulvérisation et par flux à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; porter une protection respiratoire norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.

Vaporisation à l'intérieur : effectuer dans une cabine aérée avec écoulement d'air laminaire.

Vaporisation à l'extérieur : veiller à ce que l'exploitation a lieu en extérieur ; éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures ; porter une protection respiratoire couvrant tout le visage selon la norme EN136 avec type de filtre A ou mieux.

Nettoyage et maintenance de l'équipement : éteindre les systèmes avant ouverture et maintenance de l'équipement ; éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.

Stockage avec des expositions occasionnelles et contrôlées : stocker la substance dans un système fermé ; assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15 changements d'air par heure).

- **Mesures techniques de protection**

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

- **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Lunettes de protection hermétiques.

Éviter tout contact avec les yeux.

- **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Gants de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

- **Mesures de protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Se procurer des instructions spécifiques / consulter la fiche de données de sécurité.

- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.03.2017

Révision: 10.03.2017

Nom du produit : ACROBOND PR 12 (NOIR)

(suite de la page 17)

- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Remarques**
En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.
- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Procédés d'élimination** Les restes du produit sont incinérés comme déchets spéciaux.

FR